



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 27 février 2017

Prix de vente maximum des hydrocarbures à La Réunion à compter du 1er mars 2017

Les prix des produits pétroliers et gaziers à La Réunion sont fixés en application des dispositions des articles R.671-14 à R.671-22 du livre VI du code de l'énergie reprenant les termes du décret n° 2013-1315 du 27 décembre 2013 désormais abrogé. Ces articles constituent le cadre de détermination du prix des hydrocarbures.

Ce régime établit un mécanisme qui permet de se conformer aux conditions réelles du marché et d'assurer la transparence sur la formation des prix.

Le contexte international

Depuis l'actualisation du mois de juillet 2014, afin de mieux correspondre à la nature des produits consommés dans le département, la cotation de référence du supercarburant utilisée est la Mogas 95 Unleaded (en lieu et place de la Mogas 97 Unleaded précédemment utilisée). La référence pour le gazole est restée inchangée.

Sur la période de référence, on constate une évolution des cotations moyennes des carburants par rapport au mois précédent orientées à la hausse : + 1,47 % pour le supercarburant et + 2,03 % pour le gazole. Dans le même temps, le prix du brut (brent mer du nord) diminue de 0,99 %.

En ce qui concerne le gaz, a contrario la cotation mensuelle augmente fortement et s'établit à 600 \$/TM (+105 \$/TM soit + 21,21%).

La moyenne des parités sur 15 jours ouvrés s'établit à 1,0665 \$ pour un € pour le gaz comme pour les carburants. Les évolutions restent différenciées : + 0,9 % pour le gaz et +0,75 % pour les carburants. Cette différence s'explique par le fait que le 2 janvier était férié à SINGAPOUR (et donc non coté).

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

Les prix à La Réunion

Le sans plomb

La hausse (+ 1,47 %) de la cotation est accompagnée par une baisse du fret (- 3,91 %) et une appréciation de l'euro (+0,75 %). Seul ce dernier paramètre a une incidence sur le prix final (-1ct). En définitive, si le prix CAF est en hausse de 0,51 %, **le prix public reste stable à 1,41 €/litre.**

Le gazole

La cotation moyenne du gazole augmente également au cours du mois de février (+ 2,03 %). Cette hausse est à peine contredite par la baisse du fret mais est compensée par l'appréciation de l'euro face au dollar (+0,75 %). La conjonction de ces paramètres induit une hausse du prix CAF de + 1,06 points. **Le prix de vente reste cependant stable à 1,04 €/litre, du fait des jeux des arrondis, comme pour le sans-plomb.**

Le gaz

Le seul paramètre de la cotation mensuelle entraîne une hausse du prix de la bouteille de 1,23 €. La légère appréciation de l'euro vient contredire cette hausse à hauteur de 7 cts. Les frais de passage et le coût du fret sont inchangés. **Le prix final de la bouteille s'établit à 19,63 € contre 18,47 le mois précédent, soit une hausse de 1,16€ (+6,3%).**

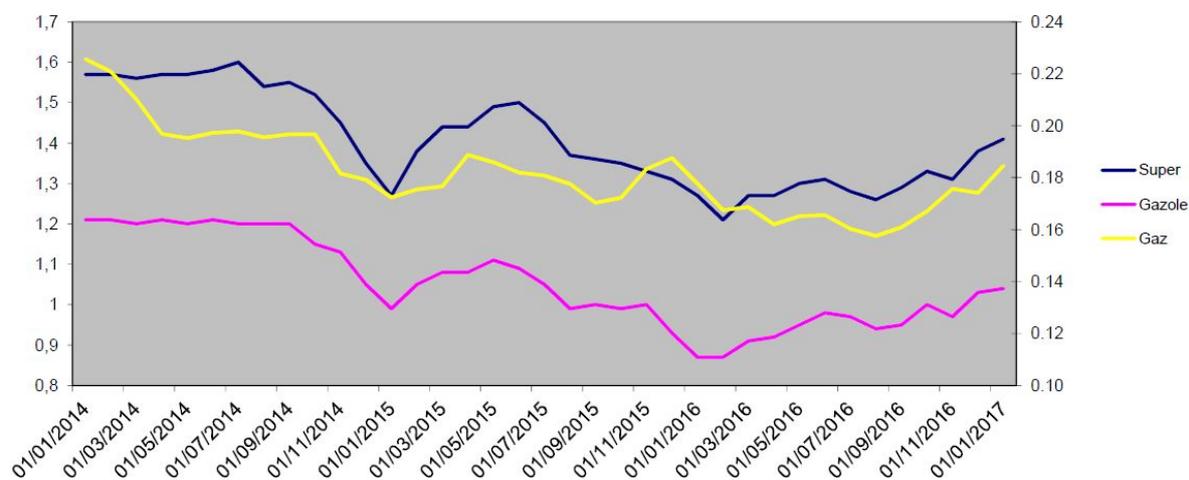
En conséquence les prix des produits pétroliers et gaziers de La Réunion s'établissent de la façon suivante au 1^{er} mars 2017 :

Libellé du produit	Prix au 1 ^{er} Février 2017	Prix au 1 ^{er} mars 2017	Evolution
Supercarburant (€/litre)	1,41	1,41	=
Gazole (€/litre)	1,04	1,04	=
Gazole non routier (€/litre)	0,66	0,66	=
Pétrole Lampant (€/litre)	0,65	0,66	+ 1,52 %
Supercarburant destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,70	0,71	+ 1,43 %
Gazole destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,66	0,67	+ 1,50 %
Gaz (€ par bouteille de 12,5 kg)	18,47	19,63	+ 6,28 %

Contact presse

Pour information, l'historique de ces produits sur les trois dernières années se décline comme suit :

Tous produits 974



Prix des carburants en ordonnée à gauche et prix du gaz à droite

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974